

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2016**

Le seize septembre deux mil seize, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du neuf septembre deux mil seize, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel FROGER, Maire.**

Dix conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Sandrine WEINHARD, Cyrille PELLETIER.

Messieurs Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Cédric CATOIS, Louis BAUSSAN, Jean-Marie FROGER et Jérôme CHERON.

Excusées : Isalyne HERIVEAU donne pouvoir à Pierrette BUNEL, Catherine CROTEAU, Pascale CHAUSSON.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Florence BARBIER est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 7 juillet 2016 à l'approbation de l'Assemblée municipale. L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu.

1^{er} OBJET : COMMERCE : POINT TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le pot de bienvenue des nouveaux commerçants, Monsieur et Madame Caron, a eu lieu le 10 août 2016, il y avait une centaine de personnes pour les accueillir. Les travaux de carrelage ainsi que la peinture ont été effectués en août, la cuisine, les travaux de plomberie et d'électricité ont été effectués début septembre. Cependant, vers la fin août (période de canicule), les commerçants ont rencontré plusieurs problèmes techniques liés à la vente des journaux, une panne de la climatisation et une panne de frigo entraînant la perte de denrées alimentaires. En conséquence, la commune a loué un climatiseur auprès de la société Kiloutou pendant une semaine (547 € HT), un devis de Froid Express a été signé le 31 août 2016 pour l'achat d'une climatisation pour 3 738 € HT. Afin de faire face à cette mise en route laborieuse, il demande aux conseillers de bien vouloir accorder à M et Mme Caron une remise gracieuse du loyer d'un mois (celui-ci prenant effet au 16 août 2016) la première quittance pourrait débiter au 15 septembre 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accorde une remise gracieuse du loyer de M et Mme Caron, ainsi la première quittance débitera le 15 septembre 2016 pour un montant de 200 euros.

D'autre part, la commune a reçu un courrier de M Bruno RETAILLEAU, Président du Conseil régional des Pays de la Loire, celui-ci nous informe qu'une subvention de 9 000 € va nous être accordée en vue de financer l'acquisition du fonds de commerce et les travaux pour le maintien du dernier commerce.

2^{er} OBJET : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2016

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune a déposé auprès des services de la Préfecture de la Sarthe une demande de subvention au titre de la DETR 2016 en vue de financer le projet d'aménagement de la place de l'église. Par un courrier du 3 août 2016, celle-ci nous informe qu'une subvention de 3 932 € est allouée à la commune afin de réaliser ce projet. Les travaux d'aménagement du parking ont été effectués début septembre par la Sté Colas, d'autre part, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer un devis avec la Société ASC Le Gars concernant un ensemble de mobilier urbain pour un montant de 4 139,68 € TTC afin de compléter notre projet d'aménagement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis avec la Société ASC Le Gars concernant un ensemble de mobilier urbain pour un montant de 4 139,68 € TTC.

3^{ème} OBJET : TRAITEMENT DES DOSSIERS ADS

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Pierrette BUNEL, 1^{ère} adjointe, qui rappelle aux conseillers que ADS signifie Application du droit des sols c'est-à-dire tout ce qui concerne les dossiers urbanisme (PC, demande préalable de travaux, permis de démolir...). C'est un service obligatoire pour les communes de + de 15 000 habitants cette structure remplacera la DDT au 1^{er} janvier 2017. Ainsi, lors de la fusion entre la communauté de communes du Pays Bilurien et la communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois le 1^{er} janvier prochain, la commune devra choisir entre la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise ou le Syndicat mixte du Pays Manceau pour l'instruction de ses dossiers d'urbanisme. Point sur les deux réunions ADS :

CC Huisne sarthoise le 22 juin 2016 à La Ferté Bernard : 32 communes adhérentes à ce jour, une convention de 3 ans, 3,30 €/habitant soit 2 587 €, frais d'intégration du PLU au SIG 180 € pour 3 ans.

Syndicat mixte du Pays Manceau le 30 juin 2016 à Bouloire : 39 communes adhérentes, une convention de 5 ans, 3,90 € par habitant soit 3 057 €, Mise à disposition, maintenance, formation dispensée lors du déploiement du logiciel sont inclus dans le coût de la prestation, paramétrage du logiciel effectué par le Pays Manceau.

Il convient de choisir entre les deux établissements présentés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité et une abstention, choisit le syndicat mixte du Pays Manceau pour instruire les dossiers d'urbanisme de la commune à compter du 1^{er} janvier 2017 et autorise le Maire à signer la convention avec le Pays Manceau.

4^{ème} OBJET : SEGILOG

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune a rencontré un commercial de Segilog concernant les logiciels de secrétariat de mairie (comptabilité, paye, état civil, élections, cimetière,...). Il explique aux conseillers qu'actuellement la commune utilise le logiciel de CEGID Public pour effectuer le secrétariat de mairie (depuis 2000), cependant cet outil informatique présente plusieurs inconvénients (dépannage des logiciels uniquement par téléphone, coût des formations payantes, réactivités pour effectuer les débloquages informatiques très longues). Monsieur le Maire présente le devis de Segilog d'un forfait annuel de 2 460 € HT remise de 15 % dans le cadre des schémas de mutualisation + 5 % (en dépense d'investissement) et d'un droit d'entrée de 2 456 € HT (en dépense d'investissement). Ce service comprend une mise à disposition de 32 progiciels, une formation sur place illimitée, une assistance, un développement, une maintenance, une adaptation et modifications des progiciels utilisés). Il précise que 5 communes du Pays Bilurien utilisent Segilog et ajoute, que dans le cadre de la fusion, l'ensemble des communes de la communauté de communes des Brières et Gesnois travaillent avec cet outil. Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer le devis Segilog.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis Segilog présenté ci-dessus.

5^{ème} OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de décision modificative n°2 du Budget Principal 2016 :

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitres et articles	DM 2	
Chap 23 Immobilisations en cours		
Article 2313 Construction	- 168 000	
Chap 21 Immobilisations corporelles		
Article 21318 Autres bâtiments publics		+ 32 000
Article 2132 Immeubles de rapport		+ 136 000
	- 168 000	+ 168 000

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision modificative n°2 du Budget Principal 2016.

6^{ème} OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de valider la liste d'admission en non-valeur correspondant à des factures impayées (datant de 2004, 2005 et 2006) sur le budget assainissement malgré les relances engagées par la Trésorerie soit les sommes suivantes : 35,52 €, 37,50 €, 12,92 € et 11,40 €. Il rappelle qu'il a été prévu 500 € sur le compte 6541 Créances admises en non-valeur. Il convient de se décider sur la validation de cette liste.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité la liste d'admission en non-valeur correspondant à des factures impayées (datant de 2004, 2005 et 2006) sur le budget assainissement 2016 présentée ci-dessus.

7^{ème} OBJET : REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la redevance assainissement permet de financer les travaux d'entretien et d'amélioration du réseau du tout-à-l'égout de la commune. Seuls les habitants reliés au tout-à-l'égout sont assujettis à cette redevance qui, depuis 1^{er} octobre 2015 s'élève à 0,85 € par m³ d'eau consommée (elle était de 0,84 € depuis 2012). Sur proposition de Monsieur le Maire, par un vote à scrutin public ordinaire, le Conseil municipal décide à l'unanimité de porter la redevance assainissement à 0,90 € par m³ d'eau consommée à compter du 1^{er} octobre 2016.

8^{ème} OBJET : CLASSEMENT DE LA TOMBE HELENE BERTAUX AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée municipale d'un courrier de la DRAC du 19 juillet 2016 concernant le souhait de la commune de protéger la tombe d'Hélène Bertaux au titre des Monuments Historiques. Cependant, il est indiqué de bien vouloir confirmer cette demande par une délibération du Conseil municipal. Ce dossier sera susceptible d'être présenté devant la délégation permanente de la commission régionale du patrimoine et des sites au mois de décembre 2016. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal confirme la demande de protection au titre des Monuments Historiques de la tombe d'Hélène Bertaux.

9^{ème} OBJET : DEMANDE DROIT DE PASSAGE

Monsieur le Maire informe les conseillers suite à l'achat du garage, situé rue des écoles, le 31 août 2016, Monsieur Chevalier Gilles résidant à côté celui-ci sollicite un droit de passage afin d'accéder au garage de son habitation. Monsieur le Maire propose que ce droit de passage doit être nominatif ainsi en cas de changement de propriétaire une nouvelle demande devra être faite auprès de la commune. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité et une abstention, accorde un droit de passage à Monsieur Chevalier Gilles afin d'accéder au garage de son habitation situé au 4 rue des écoles et jouxtant le garage appartenant à la commune et charge Monsieur le Maire d'informer Maître OLIVRY Benoît notaire à Allonnes, route des Fondus.

10^{ème} OBJET : RAPPORT ACTIVITES 2015 SAEP DOLLON

Monsieur le Maire donne la parole à M Louis BAUSSAN, conseiller municipal et membre du SAEP de Dollon, il informe l'assemblée municipale que le SAEP de Dollon a publié son « rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau » portant sur l'année 2015. Il est indiqué que 478 compteurs sont installés sur la commune pour 772 habitants. La commune de Coudrecieux a intégré le syndicat au 1^{er} janvier 2015 et M Roullier André a été élu président depuis juin 2016, Mme Pierrette BUNEL siège parmi les nouveaux membres du bureau . Il ressort également de ce rapport que le prix TTC au m3 pour une facture de 120 m3 (consommation moyenne par an) en 2015 est de :

- 1,635 à Semur, Lavaré, Le Luart, Dollon, St-Michel, Sceaux, Bouër et St-Maixent
- 1,789 à Lamnay et St-Jean
- 1,884 à Tuffé et St-Hilaire
- 1,596 à Champrond
- 1,648 à Vibraye
- 1,891 à Coudrecieux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte de la publication de ce rapport qui est tenu à disposition du public en mairie pour consultation.

11^{ème} OBJET : RAPPORT ACTIVITES 2015 SIAEP DU JALAIS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable du Jalais a publié son rapport d'activités pour l'année 2015. Il est précisé que 11 compteurs d'eau sont concernés sur la commune. Ce rapport est consultable en mairie. Le conseil municipal en prend acte.

12^{ème} OBJET : CHOIX DU SIEGE SOCIAL LORS DE LA FUSION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BILURIEN ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES BRIERES ET DU GESNOIS

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la fusion des deux Communautés de Communes prendra effet au 1^{er} janvier 2017. Il convient de se positionner sur le lieu du siège social de cette nouvelle communauté de communes.

Sur proposition de Monsieur le Maire et par un vote à scrutin public ordinaire, le Conseil municipal décide à l'unanimité que le siège social de la nouvelle communauté de communes soit situé au parc des Sittelles à Montfort le Gesnois à la Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois.

13^{ème} OBJET : NOM DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Suite à la fusion de la communauté de communes du Pays Bilurien et la communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois au 1^{er} janvier 2017, il convient de délibérer sur l'appellation de la nouvelle communauté de communes. Il demande aux conseillers s'ils souhaitent voter à bulletin secret : non à l'unanimité. L'assemblée délibérante souhaite voter à main levée à l'unanimité. Ci-dessous les propositions de nom et le nombre de voix :

- Le Gesnois Bilurien : 8
- Cœur de Sarthe : 2
- Pays des 23 Brières : 1

Ces résultats seront transmis à la communauté de communes du Pays Bilurien qui totalisera sur l'ensemble des communes.

14^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

- **Plan Local d'Urbanisme intercommunale** : dans le cadre de l'élaboration du PLUI, un cabinet d'études CITADIA EVEN Conseil rencontrera les élus de St-Michel-de-Chavaignes le 21 septembre 2016 à la mairie et un forum d'échange (avec les 23 communes) aura lieu le 3 octobre 2016 à St-Mars-la-Brière sur la mise en place du PLUI.
- **Terrain à construire** : il convient de se renseigner auprès d'ERDF du coût de l'enfouissement de la ligne basse tension située au-dessus d'une partie des terrains de la Borde Chailloux.
- **Actes de vandalisme sur la commune** : il a été constaté durant l'été des vols de matériels à l'extérieur des habitations, mobilier urbain de la commune, des dégradations de voitures, il est demandé de rester vigilant.
- **Point travaux** : aménagement du parking place de l'église effectué début septembre, livraison de fraisat pour l'entretien des chemins communaux, peinture des menuiseries de la mairie en cours.
- **Point financier** : la commune n'a pas fait appel à la ligne de trésorerie, les travaux du commerce vont être autofinancés.
- **SMIRGEOMES** : le rapport d'activités 2015 du Smirgeomes est à la disposition du public, la situation financière du syndicat est saine.
- **Point école** : la rentrée scolaire du 1^{er} septembre 2016 s'est bien passée, 65 élèves sont comptabilisés et il y a 2 nouvelles institutrices. La directrice souhaiterait que la municipalité installe des stores dans sa classe. L'association des bancs d'école tiendra un stand lors du vide-grenier du 25 septembre 2016.
- **Nouveauté** : Camion pizzas tous les lundis sur la place de l'église.
- **Dates à retenir** : Journées du patrimoine les 17 et 18 septembre 2016, vide-grenier le dimanche 25 septembre 2016, Mains d'art exposition et conférence les 22 et 23 octobre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Isalyne HERIVEAU	
Florence BARBIER Secrétaire de séance		Jean-Marie FROGER	
Jean-Claude POTTIER		Catherine CROTEAU	
Cédric CATOIS		Sandrine WEINHARD	
Jérôme CHERON		Pascale CHAUSSON	
Louis BAUSSAN		Cyrille PELLETIER	